



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
18 décembre 2025
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

**Renseignements reçus du Bhoutan au sujet de la suite
donnée aux observations finales concernant son dixième
rapport périodique***

[Date de réception : 16 décembre 2025]

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Introduction

1. Le Gouvernement royal du Bhoutan soumet le présent rapport d'étape comme suite aux observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant le dixième rapport périodique du Bhoutan relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et comme suite à la demande qu'a faite le Comité au Gouvernement de lui communiquer par écrit, dans un délai de deux ans, des informations sur les mesures qu'il aura prises pour appliquer les recommandations énoncées aux paragraphes 15 (mécanisme national), 23 b) (organisations non gouvernementales) et 35 a) et b) (participation à la vie politique et publique).
2. Le présent rapport décrit les mesures prises par le Gouvernement royal du Bhoutan d'octobre 2023 à ce jour pour appliquer les recommandations formulées aux paragraphes 15 (renforcement du mécanisme national de promotion des femmes), 23 b) (soutien aux organisations non gouvernementales) et 35 a) et b) (participation à la vie politique et publique) des observations finales concernant le dixième rapport périodique du Bhoutan.

Méthodologie et processus de consultation

3. L'élaboration du présent rapport a été dirigée par la Commission nationale pour les femmes et les enfants en consultation avec toutes les parties prenantes, notamment les parlementaires, les responsables des administrations locales, les organismes publics, les organisations de la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.

Parties prenantes ayant participé au processus de consultation

4. **Parlement** : Assemblée nationale du Bhoutan et Conseil national du Bhoutan.
5. **Gouvernement** : Commission nationale pour les femmes et les enfants, Secrétariat PEMA, Bureau des affaires du cabinet et de la coordination stratégique, Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur, Ministère de l'éducation et du renforcement des compétences, Police royale du Bhoutan, Bureau du Procureur général, Cour royale de justice, Commission électorale du Bhoutan, Commission royale de la fonction publique, Département de l'administration locale et de la gestion des catastrophes, Autorité chargée des organisations de la société civile, responsables d'administrations locales.
6. **Organisations de la société civile et secteur privé** : Respect, Educate, Nurture and Empower Women (RENEW), Nazhoen Lamtoen, Bhutan Centre for Media and Democracy, Tarayana Foundation, Disabled People's Organization of Bhutan, Draktsho, Royal Society for Senior Citizens, Ability Bhutan Society, Phensem Parent Support Group, Chambre de commerce et d'industrie du Bhoutan.

Renseignements sur la suite donnée aux observations finales (CEDAW/C/BTN/CO/10)

État d'avancement de l'application de la recommandation formulée au paragraphe 15 des observations finales

7. Le Gouvernement prend note de la préoccupation du Comité concernant les mandats et les fonctions de la Commission à la suite de la réforme de la fonction publique de 2022. Il a été procédé à une transformation structurelle et à un positionnement stratégique pour renforcer la Commission et lui permettre de se

concentrer davantage sur ses principaux mandats, à savoir l'élaboration de politiques, la supervision stratégique, le suivi et l'évaluation, et la communication d'informations sur la situation concernant l'égalité des genres. La Commission conserve son indépendance et son autorité en tant que principal organe de décision en matière de protection et de promotion des droits des femmes et des enfants.

8. Par ailleurs, la restructuration de la Commission lui permet d'être plus autonome en se concentrant sur ses fonctions de réglementation, de suivi et de conseil, et de rendre compte de manière indépendante des progrès et des lacunes en matière d'égalité des genres et de droits des femmes.

9. Le Gouvernement a renforcé sa réponse institutionnelle à la violence fondée sur le genre en créant le Secrétariat PEMA, chargé de fournir des services intégrés et un soutien aux survivantes. Travaillant en étroite collaboration avec la Commission nationale pour les femmes et les enfants, le Secrétariat PEMA veille à ce que les services soient fournis avec efficacité et alignés sur les objectifs nationaux en matière d'égalité des genres. Plus de 25 spécialistes de la protection, notamment des conseillères et conseillers et des travailleuses et travailleurs de proximité spécialisés en santé mentale, ont été nommés afin d'améliorer la sensibilisation et la fourniture de services en temps voulu. Le Gouvernement alloue chaque année plus de 6,5 millions de ngultrum à l'examen des cas de violence fondée sur le genre, à la réinsertion et aux services de réadaptation. Dix millions de ngultrum supplémentaires ont servi à créer un refuge provisoire (Pema Home) lors de l'exercice 2024-2025.

10. Les spécialistes de la planification travaillant dans des organismes sectoriels et des administrations locales ont été renommés responsables de la coordination des questions de genre et de l'enfance. Ce changement vise à renforcer leur rôle en matière d'intégration des questions de genre, de conseil et de suivi des interventions en faveur de l'égalité des genres dans leurs organismes respectifs. Les responsables de la coordination des questions de genre et de l'enfance relèvent directement de la Commission nationale pour les femmes et les enfants, ce qui renforce leur indépendance et leur alignement stratégique sur les objectifs nationaux en matière d'égalité des genres.

11. Lancés en 2025 par la Commission nationale pour les femmes et les enfants, la stratégie nationale et le cadre d'action pour l'élimination de la violence fondée sur le genre visent à renforcer la coordination entre les parties prenantes en matière de prévention et de lutte contre la violence fondée sur le genre. Le plan donne des orientations visant à favoriser les partenariats stratégiques et à renforcer les capacités de mobilisation des ressources de la Commission, du Secrétariat PEMA et des autres organismes concernés. Il permettra de renforcer les mesures de prévention et de lutte contre la violence fondée sur le genre aux niveaux national et local.

12. Afin d'améliorer encore les fonctions de réglementation et de communication de l'information de la Commission nationale pour les femmes et les enfants, le système de suivi de l'égalité des genres est actuellement remanié et renforcé. La modernisation du système permettra à la Commission d'améliorer le suivi des résultats en matière d'égalité des genres au niveau national.

État d'avancement de l'application de la recommandation formulée au paragraphe 24 b) des observations finales

13. Le Gouvernement reconnaît le rôle essentiel que jouent les organisations de la société civile, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services essentiels et la promotion des droits et du bien-être des femmes et des filles. À ce titre, le treizième plan quinquennal (2024-2029) vise également à améliorer l'efficacité, la portée et l'efficience de l'exécution des programmes, en particulier au niveau local.

14. Dans le cadre de l'objectif du treizième plan quinquennal concernant le renforcement de la collaboration entre le Gouvernement et les organisations de la société civile, des lignes directrices ont été élaborées pour créer un cadre de partenariat clair, transparent et fondé sur la confiance. Ces lignes directrices permettront aux organisations de la société civile de mieux fonctionner et de réaliser des projets complétant l'action du Gouvernement. Par ailleurs, les organisations de la société civile pourront ainsi prendre part à un partenariat formel avec le Gouvernement, contribuer aux délibérations sur les politiques, accéder à des ressources et à des possibilités de renforcement des capacités et combler les lacunes au niveau local, en ciblant en particulier les groupes vulnérables.

15. Le Gouvernement aide les organisations de la société civile, qui se heurtent à des difficultés du fait de leurs ressources limitées, à mobiliser des ressources et à renforcer leurs capacités institutionnelles, en mettant l'accent sur les organisations qui œuvrent pour l'autonomisation des femmes et les questions transversales. Il a notamment pris les mesures suivantes :

- a) Le Gouvernement a alloué 300 millions de ngultrum aux organisations de la société civile pour favoriser les initiatives relatives à l'amélioration de la santé et du bien-être, à l'enseignement de qualité et à un système de protection sociale inclusif et complet ;
- b) Le Gouvernement a alloué 2,6 millions de dollars aux organisations de la société civile pour l'autonomisation des personnes handicapées, des personnes âgées et de la communauté LGBT+. Le projet de services inclusifs pour les groupes vulnérables (Piloting Inclusive Services for Vulnerable Groups) vise à créer un centre intégré de développement d'entreprises pour les personnes handicapées et la communauté LGBT+ ainsi qu'un centre de services destinés aux personnes âgées. Il devrait également renforcer la capacité des organisations Tarayana Foundation, Disabled People's Organization of Bhutan, Pride Bhutan et Royal Society for Senior Citizens de fournir des soins, des moyens de subsistance et des services récréatifs qui tiennent compte du handicap et des questions de genre ;
- c) Dans le cadre du programme Youth Engagement and Livelihood Programme, un soutien supplémentaire en ressources humaines a été apporté au Phensem Support Group¹ pour le recrutement de 17 jeunes en 2024 ;
- d) Le Gouvernement continue de favoriser le fonctionnement des centres d'hébergement de femmes et d'enfants gérés par des organisations de la société civile. Depuis l'exercice 2023/24, l'aide allouée aux organisations de la société civile est passée de 1 à 3 millions de ngultrum ;
- e) Dans le cadre de son projet visant à renforcer l'accès inclusif à la justice, le Gouvernement a soutenu le renforcement des capacités institutionnelles des organisations de la société civile afin d'améliorer la mobilisation des ressources, les partenariats stratégiques et la durabilité sur la base d'une évaluation complète des capacités. En outre, les capacités des organisations concernées ont également été fondées sur les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains, notamment l'Examen périodique universel et les traités relatifs aux droits humains ;
- f) Depuis la présentation du dernier rapport, l'organisation RENEW a ouvert trois nouveaux centres de services communautaires en partenariat avec le Gouvernement, élargissant la présence de ces centres à 13 districts. L'ouverture des centres a été facilitée par le Gouvernement, qui a mis à leur disposition des terrains,

¹ Le Phensem Support Group est une organisation de la société civile venant en aide aux parents, aux familles et aux personnes s'occupant d'enfants handicapés ou d'enfants ayant des besoins particuliers.

des structures et des installations. Le soutien apporté aux centres comprend également un renforcement des capacités et une assistance technique ;

g) Le Gouvernement continue de renforcer les capacités techniques des centres de services communautaires concernés en matière de gestion des cas de violence fondée sur le genre et de services spécialisés dans ce domaine, pour qu'ils fournissent les services nécessaires en temps voulu, conformément aux normes établies.

16. Par ailleurs, le Gouvernement a accepté la proposition des organisations de la société civile de constituer le fonds de dotation nécessaire sur une période donnée.

17. La ratification par le Bhoutan de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2023 marque une étape décisive dans l'engagement du Bhoutan en faveur d'un développement inclusif. Elle donne aux organisations de la société civile une base juridique plus solide pour défendre et mettre en œuvre une approche fondée sur les droits humains répondant aux besoins des personnes handicapées. En outre, elle permet à ces organisations d'élargir leurs activités de programmation intersectionnelle, en veillant à ce que les voix et les besoins des femmes vulnérables, notamment des femmes handicapées, soient pris en compte dans les processus nationaux de développement.

État d'avancement de l'application de la recommandation formulée au paragraphe 35 des observations finales

18. Le Gouvernement prend note de la préoccupation du Comité concernant la diminution de la représentation des femmes à l'Assemblée nationale et leur représentation limitée au Conseil national ainsi que l'attitude dominante parmi l'électorat, qui entrave la participation politique des femmes.

19. Conscient que les possibilités limitées d'assumer des rôles de direction et la faible représentation des femmes sont des obstacles majeurs à leur participation aux élections, le Gouvernement, en partenariat avec des organisations de la société civile, continue de se concentrer sur la recherche de candidates et le renforcement de leurs capacités. Des activités ciblées de renforcement des capacités de direction, d'accompagnement et de mentorat sont menées à l'intention des élues et des candidates.

20. Afin de renforcer le Groupe parlementaire des femmes du Bhoutan et d'accroître sa visibilité, le Gouvernement continue d'examiner les possibilités d'établissement de contacts avec des groupes similaires aux niveaux régional et international. À cette fin, le Bhoutan a accueilli la conférence du réseau Asian Women Parliamentarian Caucus, qui a rassemblé des parlementaires de 12 pays d'Asie. La conférence a servi de plateforme pour le partage des meilleures pratiques, d'expériences et des difficultés auxquelles se heurtent les candidates, la promotion de la collaboration régionale et le renforcement de l'action collective visant à faire progresser l'exercice de l'autorité par les femmes dans toute la région. La conférence a débouché sur un partenariat entre le réseau Asian Women Parliamentarian Caucus et la Commission nationale pour les femmes et les enfants visant à renforcer les capacités des candidates sur le long terme. De même, le Bhoutan a accueilli la Conférence des femmes de l'Asie du Sud 2025, dont le thème principal a été le renforcement de l'autonomisation économique des femmes et de la prise de décision par les femmes dans les zones rurales de l'Asie du Sud. Des initiatives comme le programme Konrad Adenauer School for Young Politicians offrent des plateformes aux jeunes dirigeantes en devenir pour qu'elles perfectionnent leurs connaissances politiques et leurs compétences en matière d'encadrement, favorisant ainsi une nouvelle génération de femmes politiques responsables et promptes à réagir en Asie. De même, des forums régionaux comme l'Asian Women Parliamentarian Caucus créent des espaces

indispensables où les femmes politiques peuvent établir des contacts, partager leurs expériences et faire progresser l'autonomisation politique des femmes et leur exercice de l'autorité dans toute la région.

21. Afin de recenser les besoins supplémentaires en matière de capacités et les obstacles à la participation des femmes à la vie politique, des consultations ont été organisées dans trois districts entre des membres des administrations locales, des parlementaires, des fonctionnaires et des organisations de la société civile. Par ailleurs, le Dialogue sur la démocratie au Bhoutan a été l'occasion pour 60 dirigeantes et dirigeants d'administrations locales, jeunes, membres du Parlement et fonctionnaires de discuter des difficultés et des possibilités en matière de gouvernance inclusive et d'exercice de l'autorité par les femmes.

22. Par la suite, plusieurs activités de renforcement des capacités (confiance en soi, prise de parole en public, éducation aux médias et conscience des questions de genre) ont été menées à différents niveaux :

a) Toutes les élues ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités en matière de genre pour améliorer leur compréhension du genre, de la planification et de la budgétisation tenant compte des questions de genre et de l'exercice de l'autorité par les femmes ;

b) Plus de 80 % des parlementaires ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités sur les questions de genre, la représentation politique des femmes, la compréhension des stéréotypes liés au genre et la lutte contre ceux-ci, la législation tenant compte des questions de genre et l'examen du budget ;

c) Les chefs de secteur, les responsables des administrations locales et les membres des communautés de huit districts ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités en matière de genre afin de mieux comprendre l'importance de l'intégration des questions de genre et de l'exercice de l'autorité par les femmes au niveau local ;

d) Plus de 110 fonctionnaires (maires, présidents et présidentes de conseil de district, spécialistes de la planification, des finances et de l'administration de sous-district) ont été sensibilisés à la planification, à l'établissement de budgets et à la mise en œuvre d'initiatives de développement tenant compte des questions de genre et de l'inclusion sociale. Les facilitateurs² de la session ont également examiné les plans de l'administration locale visant à intégrer des programmes axés sur les femmes et les enfants.

23. Le programme inclusif de mobilisation de la population du Département de l'administration locale et de la gestion des catastrophes offre une plateforme locale où les femmes peuvent renforcer leurs capacités de direction. Il devrait permettre d'augmenter le nombre de candidates aux élections.

24. Pour changer la perception du public sur l'exercice de l'autorité par les femmes, le Gouvernement, en collaboration avec les organisations de la société civile, poursuit son action de sensibilisation et continue de mener des activités de plaidoyer. Il s'agit notamment de renforcer les capacités des professionnels et professionnelles des médias en matière de prise en compte des questions de genre dans la communication, de mener des campagnes de sensibilisation promouvant l'exercice de l'autorité par les femmes et l'égalité des genres, et d'instaurer un dialogue régulier entre le Gouvernement, les organisations de la société civile et les parlementaires. Des manifestations telles que la Journée internationale des femmes et la Semaine des

² Commission nationale pour les femmes et les enfants, Ministère des finances, Bureau des affaires du cabinet et de la coordination stratégique, Groupe d'experts sur l'égalité des genres, Département de l'administration locale et de la gestion des catastrophes.

objectifs mondiaux sont des occasions supplémentaires de mettre en avant et de célébrer les contributions des femmes à la prise de décision et à l'exercice de l'autorité. Depuis 2023, plus de 5 700 personnes ont participé à ces activités continues de sensibilisation et de plaidoyer.
